

Communiqué de presse : 6 mai 2014

ADAMAS ASSISTE VIIA (GROUPE SNCF) DANS LE CADRE DE LA PASSATION, AVEC L'ETAT, DE LA PREMIERE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DE FERROUTAGE EN FRANCE.

Le 20 mars 2014, l'Etat a signé avec la société VIIA, filiale de la SNCF, la première concession de service public de ferroutage en France consistant à transporter sur le réseau ferré, au lieu du réseau routier ou autoroutier, et par des trains spécialement conçus au lieu de camions, les remorques de marchandises entre le site de Tarnos, situé près de Bayonne, et le site de Dourges près de Calais. La concession est prévue pour 15 ans.

Romain GRANJON, Hervé LE BLANC et Philippe NUGUE, avocats associés d'ADAMAS, Julie ROCHE et Valentin MARTINEZ, avocats collaborateurs, ont conseillé la société VIIA sur tous les aspects contractuels et la structuration du dossier.

L'Etat était conseillé par HOGAN LOVELLS.

A propos d'ADAMAS (<http://www.adamas-lawfirm.com>)

ADAMAS allie une double culture publique et privée, nationale et internationale, et intervient auprès de clients institutionnels, groupes français et étrangers, entreprises privées et publiques, organismes publics et des collectivités territoriales.

Créé en 1969 et implanté à Lyon, Paris, Bruxelles, Pékin et Shanghai, ADAMAS compte 60 avocats dont les compétences s'expriment aux conflits du droit des affaires et du droit public : transports ; contrats et projets d'infrastructures ; contrats publics, marchés publics, concessions, PPP ; aménagement et urbanisme ; immobilier et construction ; contentieux et procédures collectives ; concurrence et distribution ; droit des sociétés et fusions acquisitions ; droit bancaire ; propriété intellectuelle et IT ; environnement ; énergie ; santé et pharmacie.

Elliott & Markus - Thierry Heems – t.heems@elliott-markus.com / 01 53 41 89 98